

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

De nouvelles difficultés se posent à l'heure actuelle dans le cadre de l'inhumation des défunts au sein du cimetière communal. Ainsi, il apparaît que le Service Interne de Prévention du Travail interdit aux fossoyeurs de pratiquer certaines inhumations (singulièrement dans les caveaux de plus de quatre personnes) du fait de risques majeurs quant à leur sécurité et leur intégrité physique. En février dernier les familles étaient informées que les procédures qui doivent permettre de répondre aux exigences du « SIPPT » sont en phase de validation. Il semble qu'à l'heure actuelle le problème ne soit pourtant pas réglé. Aux familles en attente, il est désormais répondu que le cimetière est en attente de matériel.

Le Collège peut-il nous dire précisément, où nous en sommes, ce qui a été réglé et ce qui bloque toujours et quand les inhumations pourront être effectuées normalement. Peut-on à tout le moins tenir informé les familles confrontées à un deuil rendu d'autant plus pénible par ces malheureuses circonstances ?

Madame l'Echevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord:

A la suite du rapport du « SIPPT », l'ancienne conservatrice a bel et bien commandé du matériel afin de répondre aux normes de sécurité. Toutefois, face aux défis techniques il est rapidement apparu très utile de renforcer qualitativement nos équipes du cimetière.

Nous avons dès lors procédé au recrutement d'un conservateur adjoint du cimetière, disposant d'une compétence et expérience technique permettant de résoudre les soucis les plus importants soulevés par le rapport du service interne de prévention. Ce nouveau collaborateur est entré en service en octobre 2021 et a déjà eu l'occasion de se pencher pleinement sur le dossier en lien avec les bonnes pratiques et bons usages pour un travail en sécurité. Il s'agit par exemple de la problématique du creusement des tranchées d'inhumations, de l'équipement très spécifiques de nos hommes pour les travaux quotidiens d'entretien ou pour les travaux liés aux exhumations.

Dans les faits, une formation a entre autres été organisée avec une firme spécialisée qui est préalablement venue expertiser le travail en pointant les dangers et les moyens de les éviter. Il en résulte que grâce à cela, nous avons lancé un marché technique qui devrait être attribué mardi prochain lors de la toute prochaine réunion du Collège. Dès son approbation et la livraison que nous avons exigée immédiate, nous procéderons sans délai aux inhumations.

Les familles ont bien entendu été prévenues. Nous leur avons expliqué la situation à laquelle nous étions confrontés ainsi que la réglementation régissant les marchés publics, qui, en l'espèce, ne pouvait qu'être respectée. Dès mardi, nous pourrions donc également fixer une date pour l'inhumation des deux défunts actuellement placés dans nos caveaux d'attente. Veuillez noter que ces caveaux d'attente, situés dans notre morgue entièrement rénovée, répondent à toutes les exigences de dignité et de respect dues à la mémoire des défunts.

G. VAN GOIDSENHOVEN est satisfait de comprendre que ces difficultés seront résolues dans les tout prochains jours. Quelques soient les circonstances, les familles endeuillées sont en attente.